



## TechnipFMC conclut un protocole d'accord pour la vente de son navire subsea G1201

Novembre 12, 2019

- **La société enregistre un montant de 125 millions de dollars au titre d'une charge de dépréciation d'actifs hors trésorerie**

LONDRES & PARIS & HOUSTON--([BUSINESS WIRE](#))--Regulatory News:

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) annonce aujourd'hui son intention de vendre le navire G1201 dans le cadre de sa stratégie globale d'optimisation du profil et de la taille de sa flotte subsea. Suite à l'annonce récente de l'accord d'alliance de la société avec un partenaire de premier plan pour l'installation de conduites sous-marines utilisant la technologie de pose en S, cette opération démontre l'intention de la société d'utiliser des accords de collaboration, dans la mesure du possible, afin de mettre en œuvre son modèle commercial différenciant iEPC™.

L'accord est soumis à certaines conditions préalables pour mener à bien la transaction. La société espère finaliser la vente en décembre si ces conditions sont remplies, y compris la livraison du navire en décembre 2019.

Le protocole d'accord inclut également un accord de collaboration avec l'acheteur qui s'engagerait à une exclusivité de cinq ans sur une liste de projets subsea spécifiques dans une juridiction donnée, ainsi que le droit de premier refus pour d'autres projets non spécifiquement nommés dans l'accord de collaboration.

En raison de ce protocole, la société a également examiné la valeur comptable du navire G1200, navire jumeau du G1201, de conception, de classe d'actif et de fonctionnalités similaires.

Compte tenu du prix de vente proposé du G1201, de sa valeur comptable actuelle et de la valeur comptable du G1200, son navire jumeau, la société a enregistré une charge de dépréciation d'actifs hors trésorerie.

La charge totale hors trésorerie était de 125 millions de dollars pour les deux navires et a été enregistrée au troisième trimestre 2019.

Étant donné que cela s'est produit après la publication des résultats de la société du 23 octobre 2019, mais avant la fin de la période d'événements postérieurs du troisième trimestre 2019, ces charges ont été incluses dans notre formulaire 10Q du troisième trimestre déposé aujourd'hui.

### Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

#### Déclarations prospectives

La présente communication contient des « déclarations prospectives » au sens de l'article 27A du United States Securities Act de 1933 tel qu'amendé et de l'article 21E du United States Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « estimé », « envisagé » ou des expressions similaires, et font généralement référence à des événements futurs. De telles déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des résultats historiques, des attentes ou des projections actuelles. Pour des informations au sujet des facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des projections actuelles, veuillez consulter les facteurs de risques décrits dans les documents déposés par TechnipFMC auprès de la United States Securities and Exchange Commission, y compris nos rapports annuels sur le formulaire Form 10-K, nos rapports trimestriels sur le formulaire Form 10-Q, et nos rapports d'information permanente sur le formulaire Form 8-K. Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance indue à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.

#### À propos de TechnipFMC

TechnipFMC est un leader mondial des projets subsea, onshore/offshore et surface. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Notre position unique nous permet d'offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et même au-delà. Grâce à des technologies innovantes et de meilleures performances, notre offre ouvre de nouvelles opportunités à nos clients dans le développement de leurs ressources pétrolières et gazières.

Chacun de nos plus de 37 000 collaborateurs est guidé par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture de l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

TechnipFMC utilise son site web [www.technipfmc.com](http://www.technipfmc.com) comme canal de distribution pour des informations importantes. Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur le site [www.technipfmc.com](http://www.technipfmc.com) et suivez-nous sur Twitter @TechnipFMC.

#### Contacts

**Relations avec les investisseurs**

Matt Seinsheimer

Vice-président, Relations avec les investisseurs

Tel: +1 281 260 3665

Email: [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer)

Phillip Lindsay

Directeur, Relations avec les

investisseurs (Europe)

Tel: +44 203 429 3929

Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay)

**Relations avec les médias**

Christophe Belorgeot

Senior Vice President Corporate Engagement

Tel: +33 1 47 78 39 92

Email: [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot)

Delphine Nayral

Directrice, Relations publiques

Tel: +33 1 47 78 34 83

Email: [Delphine Nayral](mailto:Delphine.Nayral)